

Ouverture de la séance à
20 h 00

Présents :

ARCHER Michel
ARS Jonathan
AUJOULAT M-Christine
BACON Bernard
BROUSSARD Sébastien
CHAM Florence
CLAUZON Elisabeth
GOSSE Lionel
LAROCHE Bernard
LEMOINE Christian
LOUBIER Nicolas
NOUVEL Michel
PASCAL Bernadette
PEPIN Jean-Claude
PIGNOL Christophe
REBOUL Liliane
RICOU-LAFONT Corinne
ROUYEYRE Olivier
SERODES Gilbert
SOLIGNAC Claude

20 conseillers présents

Absents :

MARTIN Hélène

Excusés :

Rédacteur :

LEMOINE Christian

Secrétaire de séance :

GOSSE Lionel

Fin de séance :

22 h 00

Compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020

Sommaire

1	Ordre du jour	1
1.1	Programme de voirie 2020	1
1.2	Inscription et destination des coupes de bois sur la section de Croisières	1
1.3	Demande acquisition voirie Donaldès	2
1.4	Demandes DETR 2020	2
2	Questions diverses	4
2.1	Gîte Mairie Saint-Symphorien	4
2.2	Planning astreintes hivernales	4
2.3	Demande de location de la salle des fêtes de Saint-Symphorien	4
2.4	Signalement d'actes d'incivilités	4
2.5	Composition des bureaux de vote	4

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 17/12/2019.

1 Ordre du jour

1.1 Programme de voirie 2020

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les contrats territoriaux ont été signés entre le Département de la Lozère et ses collectivités pour la période de 2018 à 2020.

Pour 2020, les projets de travaux de voirie communale concernent les emplois partiels et sont prévus à hauteur de 29 994.00 € TTC, soit 24 995.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le programme de voirie communale 2020 pour un montant prévisionnel de 24 995.00 € HT.

SOLLICITE le Conseil départemental à hauteur de 9 998.00 €, soit 40% du montant HT, comme défini dans le contrat territorial – Voirie communale 2018-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

1.2 Inscription et destination des coupes de bois sur la section de Croisières

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'inscription des coupes ci-après détaillées à l'état d'assiette 2020 et décide de leur destination :

DELIVRANCE

Coupes destinées en totalité au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques.

Forêt	Section bénéficiaire	Parcelle	Volume présumé
Croisières	Croisières	4	40 stères

Les bénéficiaires ne peuvent vendre le bois qui leur a été délivré en nature (L.243-1 du code forestier).

Mode de répartition de l'affouage retenu : par foyer dont le chef de famille à son domicile réel et fixe dans la section, (L 243-2 du code forestier). Mode d'exploitation de l'affouage retenu : par les ayants droits. Pour cette coupe, le conseil municipal propose de nommer M. Jean Marc CHALIER comme garant.

Nota : Il faut entendre par « domicile réel et fixe » la résidence principale, par opposition à la notion de résidence secondaire (voir Conseil d'État n°334898 « SCP Bore et Salve » 7 mars 2012).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
DONNE SON ACCORD sur l'inscription et la destination des coupes de bois sur la section de commune de Croisières,
AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à sa bonne réalisation.
NOMME M. Jean Marc CHALIER garant de l'opération
PRECISE que les arbres de diamètre >45cm seront abattus par un professionnel.**

1.3 Demande acquisition voirie Donaldès :

M. et Mme BRUNEL Jean-Claude, possédant une maison à Donaldès (parcelle C 415), ont signifié par courrier à M. le Maire leur souhait d'acquérir une bande de terrain située entre les parcelles C414 et C415, appartenant à la commune et contigüe à leur propriété. M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour avis sur cette demande

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
SOUMET à l'enquête publique ;
RAPPELLE que les frais de géomètre et de déplacement du candélabre seront à la charge de l'acquéreur ;
PRECISE que le prix du m² est fixé à 2 €.**

1.4 Demandes DETR 2020

Remplacement d'un tracteur équipé

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une assemblée précédente, il avait été envisagé le remplacement du tracteur New Holland TS 100 de la commune déléguée de Saint-Symphorien, qui a effectué de nombreuses heures de déneigement et de travaux d'entretien de voirie (environ 7 000 heures au compteur). Des devis ont été sollicités auprès de concessionnaires.

Pour envisager cette acquisition, il est nécessaire de solliciter l'aide de l'état (DETR) et de la Région (FRI – Fonds Régional d'Investissement) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Tracteur équipé	83 000 €	DETR (55%)	45 400 €
		Région FRI (30% de 70 000 €)	21 000 €
		Autofinancement (20%)	16 600 €
Total HT	83 000 €	Total HT	83 000 €

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :
EMET UN AVIS FAVORABLE à la réalisation de l'opération d'investissement ;
DECIDE DE SOLLICITER la DETR et le FRI pour le financement de l'opération ;
ADOpte le plan de financement présenté**

Opération assainissement du bourg et création station d'épuration. Phase 3 – Réseaux de transfert antennes Ouest Est et station d'épuration

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à la publication de l'appel d'offres, la demande d'aide financière a été transmise à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette dernière a accusé réception et autorise la collectivité à démarrer le projet. Cependant ce courrier ne vaut pas décision d'attribution d'aide.

Il convient de garder en mémoire que ce projet est subventionnable à hauteur de 50% + 10% ZRR par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le premier appel d'offres a été déclaré sans suite au vu

d'une seule proposition largement supérieure au montant prévisionnel établi par le cabinet ME-GRET. Un second appel d'offres est en cours (candidature possible avant le 17 février à 12h). Un financement a déjà été obtenu pour les 2 premières phases (DETR + Département) Il convient donc de solliciter la DETR pour la 3ème et dernière phase de ce projet.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux			
Réseaux de transfert eaux usées +	162 982.62	DETR (20%)	123 822.76
Travaux préparatoires		Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	371 468.32
Station d'épuration 330 EH	377 486.00	Fonds propres (autofinancement et emprunts 20%)	123 822.76
<i>Sous total</i>	540 468.62		
Imprévus (5%)	27 023.43		
Actualisation marché	21 618.74		
<i>Sous total travaux</i>	589 110.80		
Maitrise d'œuvre	12 680.64		
Coordinateur de sécurité	1 250.00		
Document d'arpentage	1 250.00		
Test réception réseaux eaux usées	9 822.40		
Tests réception	5 000.00		
<i>Sous total dépenses annexes</i>	30 003.04		
TOTAL HT	619 113.84	TOTAL HT	619 113.84

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

**D'ADOPTER LE PLAN DE FINANCEMENT présenté de la 3ème phase de l'opération d'investissement sur le budget de l'eau et assainissement,
DE SOLLICITER la DETR, l'Agence de l'eau**

AUTORISE à M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Rénovation du logement de l'ancienne école de l'Herm

Le CAUE a été sollicité pour étudier la réhabilitation de l'ancienne école de l'Herm. Leur étude nous est parvenue ce jour, avec un montant prévisionnel indicatif de 100 000.00 € HT, auquel il faut ajouter le coût de l'analyse structurelle précise et des diagnostics avant travaux.

Le coût de l'opération ne pourra donc être défini précisément qu'en phase d'avant-projet détaillé. Une demande de DETR semble prématurée mais pourra être envisagée. Pour information, un montant maximum de 20 000 € d'aide DETR peut être obtenu pour ce type d'opération. Par conséquent, il conviendra de trouver d'autres modes d'aide au financement de l'opération.

Habilitation dans le domaine funéraire

M. le Maire rappelle qu'un employé municipal de la commune historique de Saint-Symphorien possède une habilitation dans le domaine funéraire. Cette habilitation comprend la fourniture de personnel et les prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations.

Suite à la création de la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance, cette dernière a seule la qualité de collectivité territoriale et de ce fait est la seule à être habilitée pour exercer ce type d'activité. M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Lozère demande à ce que le conseil municipal de la commune prenne la décision de poursuivre ou non l'activité susmentionnée sur l'intégralité de son territoire.

Par ailleurs, M. Hervé NAUTON, détenteur de cette habilitation, a fait part, par écrit, de son souhait de ne plus intervenir dans le domaine funéraire. M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement ou le non-renouvellement de ce service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ABANDONNER ce service, faute de moyens.

2 Questions diverses

2.1 Gîte Mairie Saint-Symphorien

M. le Maire a été alerté par le locataire actuel sur les dysfonctionnements constatés dans cet appartement (problèmes de chauffage, vétusté des fenêtres et volets, installation électrique à vérifier et VMC défectueuse). Après s'être rendu sur place, il a pu constater que la plupart des réclamations étaient justifiées. Même si la modification apportée à la cheminée a amélioré le tirage du poêle par vent de sud, des problèmes subsistent (fumée qui déclenche le détecteur incendie, température insuffisante dans le logement). Un électricien a été dépêché sur place et les problèmes sont en cours de résolution (Mises aux normes électriques, VMC).

Il conviendra de prévoir une opération d'investissement pour un nouveau moyen de chauffage et le changement des huisseries (volets + fenêtres) et de rechercher des aides à son financement.

2.2 Planning astreintes hivernales

Suite à la mutation, au 01/02/2020, de l'agent de la CCHA qui figurait sur le planning des astreintes hivernales sur le territoire de Saint-Symphorien, et après contact avec la CCHA, celle-ci va privilégier un remplacement ponctuel pour les 3 semaines nous concernant.

2.3 Demande de location de la salle des fêtes de Saint-Symphorien

L'association cantonale « Les Verts de Margeride » sollicite l'occupation de la salle des fêtes pour la journée du 29 février prochain. Les années précédentes, cette journée s'était déroulée à Grandrieu puis à Chambon-le-Château. Cette association présente un intérêt cantonal dont les principaux bénéficiaires sont les enfants des écoles et les passionnés de sport. La Maison du Temps Libre leur avait été mise à disposition gracieusement. M. Le Maire propose au conseil de reconduire cette pratique pour la journée du 29/02/2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de proposer gratuitement l'utilisation de la salle des fêtes.

2.4 Signalement d'actes d'incivilités

M. le Maire a été destinataire d'un courrier daté du 25 janvier 2020 par lequel l'expéditeur dénonce divers actes d'incivilité (divagation d'animaux, état d'insalubrité de la voirie et des fossés, ...). Celui-ci fait suite à plusieurs signalements verbaux déclarés en mairie en octobre 2019 pour les mêmes motifs.

Après s'être rendu sur place pour constater les faits, un courrier a été envoyé le 22 octobre à la personne concernée, proposant à cette dernière une rencontre. Aucune suite n'a été donnée à ce jour.

M. le Maire va tenter de rencontrer les personnes mises en cause dans le courrier dans les prochains jours afin de trouver une issue à ce problème.

2.5 Composition des bureaux de vote

La préfecture sollicite pour le 14 février la composition des 2 bureaux de vote de la commune :

Bureau 1 : MTL de Chambon-le-Château

Président : Michel NOUVEL

Secrétaire : ROUVEYRE Olivier

1^{er} assesseur : CHAM Florence

2^{eme} assesseur : BROUSSARD Sébastien

Bureau 2 : Mairie de Saint-Symphorien :

Président : Bernard BACON

Secrétaire : PEPIN Jean-Claude

1^{er} assesseur : LEMOINE Christian

2^{eme} assesseur : RICOUL-LAFON Corinne